

## CONTRATS AIDÉS : LA POLITIQUE DU MARTEAU-PILON

Les campagnes électorales sont le moment habituel des promesses dont chacun sait qu'elles ne seront pas tenues, en tout cas dans l'ampleur et aux échéances annoncées. C'est en effet une loi du genre en politique de promettre ce que l'on croit souhaitable ou ce qu'attendent les électeurs, dans la phase de conquête du pouvoir, et de faire ce que l'on considère possible ou ce que permet la situation, lorsqu'on l'exerce. Et, en politique comme dans la vie courante, la distance qui sépare le souhaitable du possible est souvent la même qui court du rêve à la réalité. A cet égard, la prestation du nouveau président de la République n'est en rien innovante.

Mais rarement un début de quinquennat aura été marqué par la rapidité des renoncements (plus de suppression de la taxe d'habitation, pas de gouvernement « resserré » ni de « ministère plein et entier des Droits des femmes »...) et la soudaineté, voire la brutalité des changements de cap. Ainsi, la réduction massive du nombre des contrats aidés.

Ces contrats (contrats starter, emplois d'avenir, contrats uniques d'insertion) sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en grande difficulté...) qui ont ainsi accès à ces emplois spécifiques pour lesquels l'embauche et l'accompagnement sont encadrés et appuyés financièrement par l'Etat. Ils devraient être au nombre de 293 000 en 2017, contre 459 000 en 2016, et ce sont les contrats d'accompagnement dans l'emploi qui seraient les plus sacrifiés... sans préavis.

Tout le monde s'accorde à admettre qu'une remise à plat était nécessaire compte-tenu de l'efficacité relative de certains aspects d'un système, par ailleurs coûteux et dont la mise en œuvre souffre des multiples "empilements" réglementaires qui, depuis quarante ans, en obscurcissent la compréhension. C'est ainsi qu'en juin dernier, la Cour des comptes a critiqué cette « jungle de dispositifs » qui coûtent entre deux et trois milliards d'euros par an et qui, selon elle, « sont loin d'avoir fait la preuve de leur efficacité ». Cette analyse est cependant contestée par des études émanant de l'administration elle-même, comme l'a révélé dans [un joli scoop](#) le site d'*Alternatives Economiques*.

Mais la principale réprobation porte sur la méthode employée par le gouvernement. Cette réduction massive intervient en effet sans concertation préalable et pour une application immédiate. Elle mettra en grande difficulté les communes et les associations qui gèrent le dispositif.

Cela, les maires de France le diront à Emmanuel MACRON à l'occasion de leur prochain congrès, le 21 novembre.

Les réactions sont nombreuses. Philippe JAHSHAN, parlant au nom des 600 000 associations adhérentes du Mouvement Associatif, les résume : « La remise en cause brutale et sans concertation de ce dispositif ne peut que susciter incompréhension et inquiétudes, pour la situation des personnes éloignées de l'emploi, comme pour la capacité de nombreuses associations, comme des collectivités, à continuer à mener dans les prochains mois leurs actions de proximité au service des citoyens. » De son côté, Jean BURNELEAU, président de COORACE, fédération nationale de l'économie sociale et solidaire, constituée de 548 entreprises, qui ne passe pas pour un clabauder, interpelle Emmanuel MACRON : « Ces incertitudes ne faiblissent pas depuis votre élection, M. le président de la République... Nous avons été interpellés par la baisse des APL, que nous avons dénoncée comme un arbitrage technocratique ; interpellés également par les coupes budgétaires sur le logement social, la politique de la ville, l'égalité femmes-hommes ... Une nouvelle étape vient d'être franchie... En deux minutes de discours à l'Assemblée Nationale, pas moins, la ministre du Travail, Mme PÉNICAUD, annonce la diminution drastique des contrats aidés, jugés « trop chers, pas efficaces ». Notre tissu associatif est plongé dans l'incertitude ».

Certes, la politique du marteau-pilon (on écrase et on forge à froid) peut avoir une efficacité immédiate. Mais elle a un coût, social en l'occurrence, et peut-être aussi politique pour qui la pratique.

PS. Dans les précédentes Brèves, nous lançons un avis de recherche : « Où est passée l'économie sociale dans l'actuel gouvernement ? » Nous connaissons aujourd'hui la réponse : un décret du 4 septembre institue un haut-commissaire placé auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition énergétique et solidaire.



### Marcel CABALLERO

Président d'honneur,  
président du Conseil d'Orientation  
du CIRIEC-France

## > La gouvernance des organisations publiques dans l'économie du 21<sup>e</sup> siècle



Le 9 juin dernier, le CIRIEC-International et le CIRIEC-France, organisaient à l'université de Rouen une Conférence internationale en partenariat avec le réseau Erasmus + Jean Monnet EUsers, sur [la gouvernance des organisations publiques dans l'économie du 21<sup>e</sup> siècle](#).

Nous poursuivons la publication des principales interventions. Aujourd'hui, celle de **Marie-Christine VERGIAT**, députée européenne. Vice-présidente de l'Intergroupe « économie sociale et solidaire »

J'ai beaucoup travaillé sur ces sujets de 2009 à 2014 quand j'étais Vice-présidente de l'Intergroupe des services publics mais j'y travaille beaucoup moins actuellement.

Je suis devant un parterre de spécialistes, d'universitaires, d'économistes ce que je ne suis pas, même si ma formation de juriste en droit public m'a permis de garder en permanence un intérêt, une sensibilité particulière pour tout ce qui tourne autour des services publics et de l'intérêt général.

C'est donc dans ce cadre que je vais essayer d'intervenir.

Je me suis beaucoup interrogée sur le cadre et l'intitulé de cette intervention.

- Ma première interrogation portait sur la définition de ce qu'est une organisation publique ? Pourquoi avoir privilégié ce terme plutôt que celui d'entreprise publique ? J'ai considéré qu'il s'agissait d'avoir une vision plus large du rôle des Pouvoirs publics, de la place de l'administration publique et donc d'intégrer les entreprises qui exercent des missions de services publics y compris via des délégations ou des concessions de service public, les entreprises à participation publique ou encore les différentes formes d'internalisation ou de réinternalisation des services publics, voire d'autres formes d'organisation publique ou leur transformation sous des formes d'économie sociale et solidaire.

- Ma deuxième interrogation a porté sur le terme de gouvernance qui, pour moi, est un terme un peu « galvaudé », utilisé un peu à toutes les sauces et qui me semble avoir été emprunté au monde de l'entreprise privée en sous-entendant que celle-ci est « par nature » mieux gérée que l'entreprise publique, par nature, est mal « gouvernée ».

- Enfin, me semble-t-il, c'est à la députée européenne que les organisateurs ont demandé d'intervenir et je vais donc essayer d'apporter cette dimension européenne sans doute marquée par mon prisme politique (c'est-à-dire marqué par un refus de toute réticence idéologique *a priori* aux formes d'organisations publiques) et par le fait que je suis depuis 2014 Vice-présidente de l'Intergroupe « économie sociale et solidaire » ce qui ne devrait pas être un handicap dans cette enceinte, compte tenu de ce qu'est le CIRIEC.

**Le premier élément** que je veux amener au débat tient justement de cette expérience européenne et concerne l'évolution sur le regard et la place du secteur public dans les textes européens.

J'ai lu en préparant cette intervention que vos travaux démontraient que nous assistions à une sorte d'arrêt ou de frein à la vague de privatisations tous azimuts que l'on a connus dans les années 90 et les années 2000. J'ai lu notamment que vous écriviez que « entreprises publiques comme entreprises de l'économie sociale semblent promises à un nouvel avenir ». D'aucuns allant même jusqu'à dire que nous assisterions à la fin de l'utopie libérale. Vos travaux sont donc une base utile de réflexion notamment parce qu'en France, nous semblons prendre exactement le chemin inverse.

La « crise » est passée par là et la façon d'y réagir encore plus. Les conséquences du libéralisme ou plus exactement de l'ultra libéralisme ont au moins en partie délégitimé le dogme et le

TINA (« There is no alternative ») cher à Madame Tatchter, même s'ils ont encore de beaux restes. Il semble que l'on peut de nouveau réfléchir à des alternatives et que, dans celles-ci, les organisations publiques peuvent avoir un rôle à jouer. Espérons que ce ne soit pas juste celui du médecin appelé au chevet du malade quand il n'y a pas d'autres solutions.

Pourquoi ce changement de paradigme ?

Entreprises publiques et entreprises de l'économie sociale et solidaire ont fait preuve de « résilience » comme je l'entends dire par certains de mes collègues. Par nature, ai-je coutume de répondre, puisque ces entreprises ont d'autres horizons et objectifs que la course au profit et la rentabilité à court terme qui l'accompagne le plus souvent. Elles ne « boursicotent » pas. Par ailleurs, les États ont été appelés à la rescousse pour venir au secours de certaines entreprises, notamment des banques ou d'autres entreprises dont la faillite menaçait ou pouvait menacer l'économie d'un pays. C'est le cas de Général Motors aux USA ou, plus récemment, de PSA en France qui est, à lui seul, un cas d'école qui mériterait d'être étudié (y compris au regard de la revente par l'État français de ses actions PSA au début de cette année à BPI France avec réalisation d'une plus-value substantielle qui va probablement être utilisée pour répondre au besoin de recapitalisation d'EDF et d'AREVA en vue de pérenniser la filière nucléaire). C'est toute la conception de l'État stratège au regard notamment des questions énergétiques dans le cadre du développement durable que l'on pourrait interroger via cet exemple.

**Le second élément** que je veux verser au débat concerne le rôle des Traités et des institutions européennes. Il est habituel de dire que les règles européennes n'interfèrent pas sur les formes d'entreprendre ou d'entreprises mais qu'elles s'appliquent indépendamment du statut de ladite entreprise. Tel est notamment le cas du principe de la concurrence, libre et non faussée et notamment non faussée par l'ingérence, des Pouvoirs publics, et on peut se féliciter des évolutions récentes sur les aides d'État.

Encore faut-il vouloir que ce respect de la liberté d'entreprendre, quel que soit le statut, ne conduise pas à uniformiser vers un seul modèle d'entreprise, celui de l'entreprise classique, comme ce fut trop souvent le cas par le passé pour les entreprises de l'économie sociale. Là aussi, il semble que les choses évoluent, et je m'en félicite, même s'il y a encore beaucoup de confusion. On ne doit pas, par exemple, réduire les entreprises de l'économie sociale et solidaire à du « small is beautiful » c'est-à-dire seulement à des PME ou à une économie réparatrice limitée à des activités non rentables. A l'inverse, la mise en avant de « l'entrepreneuriat social » ne doit pas conduire au « social washing » (voir le contre-exemple de Monsanto).

Et puisque nous fêtons, les 60 ans du Traité de Rome, je vais me permettre de faire un petit retour en arrière. En 1958, le secteur public n'était pas dans le champ du Marché commun. Les « Pères fondateurs » auraient sans doute été assez surpris que l'on envisage une telle mise en commun.

Aux lendemains de la seconde Guerre mondiale, l'état d'esprit était plus à la réhabilitation du rôle de l'État qu'à son effacement.

C'est avec le Marché unique, soit près de 30 ans plus tard, que les choses ont changé. Et au début des années 90, quand Jacques Delors en fait dresser un premier bilan, force est de constater, que les choses ont plutôt bien « avancé » et que, pour l'essentiel, ce sont les grands services publics qui restent à part et notamment les grands services publics de réseau. De quoi aiguïser quelques appétits surtout quelques mois après la chute du mur de Berlin et l'effondrement du Bloc soviétique.

En ces jours de 60ème anniversaire, il est aussi de mode, du moins dans les cercles européens, de refuser les critiques de la construction européenne et de séparer le monde entre pro et anti-européens. Tout auteur de critiques est assimilé à un anti-européen. Pour ma part, je trouve que c'est mortifère pour l'idée européenne car l'on peut critiquer de façon radicale la construction européenne telle qu'elle s'est faite tout en restant un ou une européenne convaincue. C'est mon cas et c'est aussi le cas d'un nombre grandissant de nos concitoyens, qu'il serait judicieux d'entendre (plutôt que de considérer que l'on a juste un problème de communication) et à qui il serait tout aussi judicieux de proposer des solutions alternatives. Je crois que le sujet d'aujourd'hui peut en être une des occasions.

Pour revenir à la question des bilans, je considère que la libéralisation des services publics a été une catastrophe au regard des promesses que l'on avait mises en avant. Qu'avait-il été dit à ceux que l'on appelait alors les usagers ? Que la « libéralisation » (qui s'est le plus souvent traduite par une privatisation totale ou partielle alors même que rien n'y oblige en droit européen) allait automatiquement conduire à des diminutions tarifaires puisque les organismes publics, c'est bien connu, selon le leitmotiv habituel, ne savaient pas gérer, ont des coûts indus, notamment parce qu'ils ont trop de personnels, lesquels sont trop bien payés et bénéficient de statuts empêchant toute adaptation aux évolutions.

Loin de moi l'idée de dire, qu'aucune réforme n'est possible, voire nécessaire, mais toute réforme devrait être adaptée aux enjeux du moment, discutée et concertée. Il n'est nul besoin de faire le bilan de ces « libéralisations » en termes tarifaires pas plus qu'en termes de suppressions d'emplois. Les chiffres parlent d'eux même. On en connaît les conséquences dans le champ de la santé, de l'éducation ou même la police (Il semble que Theresa May vienne d'en payer le prix lors des récentes élections législatives au Royaume-Uni).

J'aimerais cependant essayer de tirer quelques leçons de tout cela :

- La première serait de dire : la gestion et plus largement la gouvernance n'est pas bonne ou mauvaise par nature parce qu'elle est publique ou privée. Et de ce point de vue, privatiser à tout-va ne peut être une solution en soi.
- La seconde serait d'utiliser le bilan des privatisations pour se demander à quoi sert une entreprise publique, quelle est sa nature, pourquoi les fonds publics sont utilisés. S'ils le sont, c'est parce qu'il y a des intérêts publics à défendre, des motifs d'intérêt général (lesquels peuvent varier dans l'espace et dans le temps) et doivent pouvoir effectivement conduire à redéfinir les pourtours et les modalités d'intervention des acteurs publics concernés qu'ils soient nationaux ou locaux.

Ces motifs d'intérêt général doivent être précisément définis, y compris pour que la forme ne l'emporte pas sur le fond et parce que la nature même des missions concernées peut conduire à défendre des modalités de « gouvernance » différentes. Ainsi, par exemple l'association des parties prenantes ne peut être la même dans le champ des transports ou de la défense.

J'ajouterais que j'ai quelques interrogations sur le rôle des entreprises publiques nationales au-delà des frontières sauf en dehors de cadres de coopération européens précis pouvant amener, pourquoi pas, jusqu'à la construction de services publics européens.

A défaut de ces cadres de coopération européenne, les entreprises publiques ont pu se livrer à une concurrence sans merci

qui ne sert guère les citoyens européens et a conduit notamment certains de mes collègues est-européens à refuser toute discussion sur la défense des opérateurs publics. Ils ont eu l'impression, à juste titre, que certaines grandes entreprises publiques ouest-européennes se comportaient comme de véritables prédateurs dans leur pays détruisant leurs propres entreprises publiques sans laisser aucune chance à leurs entreprises privées.

Cela a ajouté aux incompréhensions Est/Ouest compte tenu de l'histoire des uns et des autres en ce qui concerne l'intervention publique qui pèse encore lourdement dans les débats européens quels que soient les instances.

Si les entreprises publiques agissent comme des entreprises privées, il est somme toute, assez normal qu'elles soient traitées comme telles. Ce sont les raisons d'intérêt général, les motifs ou impératifs supérieurs d'intérêt public qui justifient le traitement dérogatoire dont peuvent bénéficier les dites entreprises publiques. Là encore, l'exemple des aides d'État est parlant, même si on peut estimer que les évolutions sont insuffisantes.

Le principe de subsidiarité, heureusement réaffirmé par le Traité de Lisbonne, ne peut suffire à sauver les entreprises publiques, il ne signifie pas que les États peuvent faire n'importe quoi et qu'ils sont libres de déterminer tout seul ce qui échappe aux règles européennes, et aux règles économiques. Il est donc indispensable qu'elles puissent justifier leurs spécificités. On peut le regretter mais c'est un fait en l'état actuel des Traités européens.

J'ai souvent l'impression que l'on préfère des solutions de simplicité : on se calque sur la gouvernance des entreprises privées ou on réinternalise (la jurisprudence du « in house ») juste pour échapper aux contrôles européens. C'est assez efficace puisque, en réinternalisant, on est dans l'organisation interne des États sur laquelle la Commission européenne ne se risque pas à intervenir et aujourd'hui, sans doute moins que jamais, au regard des évolutions politiques qui ont lieu à l'Est de l'Europe et des conséquences du Brexit.

Je pense que la gouvernance des organisations publiques peut justement permettre d'autres choix notamment parce que ceux-ci ne sont pas ou ne devraient pas être portés par des objectifs de rentabilité à court terme. Ces organisations publiques ont (ou devraient avoir) des perspectives à plus long terme ce qui ne veut pas dire pour autant qu'elles doivent être gérées n'importe comment, et qui peut, mieux que les salariés ou les usagers (à ne pas confondre avec le client ou le consommateur) représenter et garantir ces objectifs d'intérêt général. Et les entreprises de l'économie sociale et solidaire devraient pouvoir servir de modèle en ce domaine.

Enfin, je voudrais dire un mot sur le rôle de l'État actionnaire, qui peut différer selon les entreprises concernées et selon l'importance de sa participation, mais il me semble qu'il doit, en tout état de cause, être actif et conduire à une sorte d'exemplarité en matière de gouvernance de l'entreprise, par exemple en matière sociale et notamment d'écart des salaires.

Pour conclure, et notamment après avoir entendu les précédentes communications, il me semble qu'il y a une contradiction croissante entre les faits, les travaux des chercheurs, les attentes des citoyens et la réalité des décisions politiques. L'amélioration de la connaissance des travaux comme les vôtres sur la réalité des biens et entreprises publiques me paraît indispensable y compris pour aider nos États et ceux qui les dirigent à opérer une nouvelle révolution intellectuelle et je crois que celle-ci doit aussi porter sur la nécessaire transparence des décisions publiques et la mise en place d'instances indépendantes capables d'arbitrer plutôt que de laisser à l'État la possibilité d'imposer des décisions de façon opaque et arbitraire au détriment des instances de conciliation.

J'ai voulu vous faire part de mes réflexions, tenter d'ouvrir des pistes. J'espère ainsi avoir contribué à vos réflexions à partir de mon expérience de députée européenne et avoir répondu à vos attentes. ■



## > 7<sup>e</sup> Congrès international de l'Association française d'économie politique



Le 7<sup>ème</sup> congrès de l'AFEP s'est tenu à l'Université de Rennes, du 5 au 7 juillet 2017, sur le thème :

**Vers une désintégration de l'Europe ?**

- Philippe BANCE, économiste, université de Rouen
- Pierre BAUBY, politiste, Refonder l'action publique
- Jacques FOURNIER, juriste et politiste, Conseil d'Etat
- Jacques MAZIER, économiste, université Paris 13

membres de la Commission scientifique économie publique du CIRIEC-France, ont animé l'atelier : **Quels périmètres pour une action publique stratégique en Europe ?**

L'atelier s'est inscrit dans la continuité des travaux réalisés par la commission scientifique Economie publique du CIRIEC-France et notamment de deux de ses ouvrages :

- **« L'action publique dans la crise, vers un renouveau en France et en Europe ? »** (2012)

- **« Quel modèle d'Etat stratège en France ? »** (2016)

qui questionnent la portée et les limites des mécanismes institutionnels européens et analysent les conditions de mise en œuvre de politiques publiques proactives qui remédieraient à ce qu'on peut analyser comme un problème de « capacité de l'action publique » (le concept des capacités individuelles étant repris à A. SEN pour l'appliquer à l'action publique).

L'atelier a donc été consacré à la crise de l'Union européenne en tant que résultante des mécanismes institutionnels à l'œuvre et du grand nombre de pays qui constituent aujourd'hui l'UE, qui la mettent dans l'incapacité de mener (depuis l'orientation donnée par l'Acte unique européen) des politiques publiques coordonnées et foncièrement autres que celle de construction d'un vaste marché concurrentiel.

Il y a été précisé que la crise de l'UE est celle de son régime de gouvernance multiniveaux, régime qui se caractérise par une action publique menée conjointement par différents échelons d'autorités publiques (européen, national, infranational) aux champs de compétences différenciés et complémentaires.

Ce régime de gouvernance a pour intérêt de permettre à différents niveaux de gouvernement, notamment infrarégionaux, de participer à la définition et à la mise en œuvre de l'action publique, et est également plus propice à l'échelon infranational à l'expression de préférences citoyennes. Mais ce régime a aussi pour graves défauts d'être source de coûts d'organisation, de transaction et de coordination de l'action

publique, de limiter la capacité à mener politiques publiques proactives.

L'atelier fut l'occasion de débattre du besoin de dépassement des blocages actuels et de déploiement de politiques nouvelles autour d'une conception plus largement partagée qui permette la mise en œuvre d'une action publique proactive s'émancipant des conceptions néo-ricardiennes et marchéristes de la politique économique. Il a également pointé le besoin d'opérer une bifurcation institutionnelle consistant à redéfinir les périmètres d'action publique en Europe.

Si les politiques dites de « coopération renforcée » sont déjà une réalité dans l'UE depuis la mise en œuvre de la monnaie unique, la nécessaire refondation de l'action publique a été mise en exergue sur la base de conceptions foncièrement partagées par les Etats membres autour d'un intérêt général qui ne se réduise pas à sa représentation marchande. Il a ainsi été souligné la nécessaire mise en adéquation des intérêts généraux nationaux (voire régionaux) en donnant consistance à des politiques publiques proactives coordonnées, sur la base de visions partagées, ce qui nécessitait :

- d'élargir fortement les marges de manœuvre des politiques publiques par une bifurcation institutionnelle européenne,
- de procéder dans cette perspective à une refondation de l'action publique sur la base d'un redécoupage, d'une nouvelle géométrie des Etats membres ayant des valeurs communes de cohésion et de solidarité,
- de mieux coordonner ensuite les politiques publiques par le développement de coopération renforcées entre pays membres,
- de redonner aux services publics un rôle majeur dans le cadre de politiques stratégiques et de programmation des investissements,
- de coconstruire les politiques publiques en impliquant activement les citoyens et les organisations de l'économie sociale dans leur élaboration et leur mise en œuvre.

### Références

. BANCE P. (dir.), 2012, *L'action publique dans la crise. Vers un renouveau en France et en Europe ?*, Commission scientifique du CIRIEC France, PURH, mai, accessible en open access par le lien suivant : <http://www.ciriec.ulg.ac.be/notre-reseau/sections-nationales/france/publications/public-action-in-the-crisis-p-bance-2012/>

. BANCE P. (dir.), 2016, *Quel modèle d'Etat stratège en France ?*, Commission scientifique du CIRIEC France, octobre <http://www.lcdpu.fr/livre/?GCOI=27000100640080&fa=description>

. SEN A., 1985, *Commodities and capabilities*, Amsterdam New York, Elsevier.

## > Congrès international 2018



Les congrès internationaux du CIRIEC se tiennent tous les deux ans. Ils réunissent quelque 500 participants du monde entier. Le dernier s'est tenu à Reims, en septembre 2016. Le prochain aura lieu à Liège (Belgique), du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2018, à l'invitation du CIRIEC-

Belgique, sur le thème :

**L'économie publique, sociale et coopérative dans la révolution numérique**

La transformation numérique, à l'œuvre depuis quelques années, offre de nouveaux moyens de communication et d'échange et bouleverse profondément les modes de propriété, de production, de distribution et de consommation. Elle remet en cause les conditions de travail, suscite de nouvelles questions et possibilités en matière de fiscalité, offre d'extraordinaires gains de productivité, ouvre de nouveaux horizons

d'intervention citoyenne,... L'économie publique, sociale et coopérative est à des nombreux égards acteur de cette révolution.

Le congrès abordera cette thématique en confrontant les analyses et réflexions d'experts scientifiques et de responsables politiques, économiques et sociaux, à partir d'une approche thématique très actuelle :

- La révolution numérique au service de la démocratie et du citoyen
- L'inclusion numérique contre l'exclusion sociale
- La politique publique à l'égard des enjeux de la révolution numérique
- L'économie collaborative
- Le secteur de la santé dans la révolution numérique
- Les secteurs de l'eau, gaz et électricité face aux nouveaux atouts du numérique
- Les villes et territoires dans la révolution numérique (smart cities, e-gouvernement,...)
- ...

## > 70 ans de recherche internationale en économie publique, sociale et coopérative



A l'occasion du 70<sup>ème</sup> anniversaire du CIRIEC-International, le CIRIEC-Belgique et l'Université de Liège, proposent de retracer **70 ans de recherche internationale en économie publique, sociale et coopérative**

Le colloque se tiendra le 16 novembre 2017 à l'Université de Liège (Belgique).

Intervenants :

- Leona DETIEGE, ancien ministre, bourgmestre de la Ville d'Anvers, présidente du CIRIEC-Belgique
- Professeur Albert CORHAY, recteur de l'Université de Liège
- Professeur José Luis MONZON, Université de Valence (Espagne), président de la commission scientifique du CIRIEC-Espagne
- Professeur Philippe BANCE, Université de Rouen, président du conseil scientifique international du CIRIEC
- Alain ARNAUD, ancien président de la Mutualité Fonction Publique, président du CIRIEC-France et du CIRIEC-International

> [ciriec@ulg.ac.be](mailto:ciriec@ulg.ac.be)

## > 22<sup>o</sup> Congrès international des coopératives turques



En partenariat avec le CIRIEC-International, l'Association des coopératives turques organise son Congrès international, à Nevşehir en Cappadoce, du 5 au 7 octobre 2017, sur le thème : **Social Economy Networks. Co-operation for Global Change.**

- > More info on the CALL FOR PAPERS and submission [here](#)
- > Contact: [koopkurkongre22@gmail.com](mailto:koopkurkongre22@gmail.com)

## > 6<sup>o</sup> Conférence Internationale de recherche en économie sociale



Les Conférences internationales de recherche en économie sociale du CIRIEC sont organisées tous les deux ans dans l'intervalle des Congrès internationaux. Elles réunissent plusieurs centaines de chercheurs du monde entier.

La prochaine conférence se réunira du 29 novembre au 2 décembre 2017 à Manaus (Brésil) sur le thème : **« L'Économie Sociale et solidaire, soutenabilité et innovation: faire face aux anciens et aux nouveaux enjeux sociaux »**

Sous-thèmes et coordinateurs :

- *Développement territorial, politiques publiques et partenariats économie publique-économie sociale* (Coordination générale : Nicole Alix et Nadine Richez Battesti (France))
- *Environnement et développement durable* (Coordination générale: UFAM – Manaus)
- *Visions juridiques de l'Économie Sociale et Solidaire* (Coordination générale : Daniel N. Menezes (Univ.Presbiteriana Mackenzie Brésil), Nicole Alix (France) et Mario Schujman (Argentine))
- *Expériences de l'Économie Sociale et Solidaire* (Coordination générale: Leandro P. Morais (Ciriec Brésil – Unesp Araraquara))
- *Les impacts de l'Économie Sociale et Solidaire dans l'économie et la société* (Coordination générale: Carmen Marcuello (Présidente de OIBESCOOP) et Manuel Belo Moreira (CIRIEC Portugal))
- *Le travail dans l'Économie Sociale et Solidaire* (Coordination générale: Jeferson de O. Souza (Ciriec Brasil))
- *Économie Sociale et Solidaire et internationalisation* (Coordination générale: Rafael Chaves (Ciriec Espagne) et Carmen Marcuello (Présidente de OIBESCOOP))
- *Gestion des organisations de l'Économie Sociale et Solidaire* (Coordination générale: Miguel J. Bacic (Ciriec Brésil – Unicamp) et Eliane Rosandiski (Ciriec Brésil – PUC Campinas))
- *L'enseignement et la recherche dans l'Économie Sociale et Solidaire* (Coordination générale: Verônica Haddad (Argentine))
- *Économie Sociale et Solidaire, Soutenabilité et Innovation : faire face aux anciens et aux nouveaux enjeux sociaux* (Coordination générale: Dimas Gonçalves (Ciriec Brésil – PUC Campinas) et Jorge de Sá (Ciriec Portugal – Univ. Lisboa))

> Inscription [ici](#)

## > Site internet du CIRIEC-International



Outre les données institutionnelles et le calendrier des réunions, on y trouve des informations sur les recherches en cours, les dernières publications, les prochains événements.

On peut accéder à l'AGORA, répertoire détaillé des membres, base de données documentaire et espace destiné à la diffusion d'information. Le site présente les activités des sections nationales.

> <http://www.ciriec.ulg.ac.be/>



La Gironde est le plus vaste département de France ; elle accueille et encourage de nombreuses entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire.

Avec plus de 4 900 établissements employeurs (8,8% des établissements privés), 51 500 salariés (13 % des emplois privés), 1,3 milliards d'€ de salaires, l'Économie Sociale et Solidaire représente une part significative de l'économie en Gironde. Ancrée sur le territoire, elle est tournée vers la création d'emplois locaux et non délocalisables.

Le Département encourage fortement les initiatives des entreprises et organisations de l'ESS. Le montant de ses interventions dans ce secteur se chiffrait il y a quatre ans à environ 18 millions d'euros. Il souhaite développer encore et mieux structurer ces interventions par une meilleure information et un accompagnement des porteurs de projets et des repreneurs d'activités, afin de capitaliser les expériences, de rendre le développement de la dynamique d'incubation et de création de projets relevant de l'ESS plus facile et réalisable, enfin de promouvoir les initiatives girondines de l'ESS par l'information, la sensibilisation et la valorisation.

Le Département inscrit ses nombreuses interventions et politiques dans une logique de proximité, et accompagne le développement des dynamiques locales auxquelles participent les structures de l'ESS.

Pour renforcer cette économie solidaire de proximité et soutenir les dynamiques du territoire, le Département a souhaité faire évoluer ses interventions et co-construire avec les acteurs présents sur le territoire une politique de soutien à l'ESS plus concentrée et plus forte. Ainsi, il a mené une réflexion participative avec les acteurs locaux de l'ESS (associations, coopératives, réseaux et acteurs de l'ESS, structures de l'insertion par l'activité économique, élus, techniciens territoriaux, entreprises...), de février à juillet 2014. Le fruit de ces échanges a permis d'établir un état des lieux de l'ESS en Gironde, d'identifier ses forces, ses faiblesses, mais aussi les voies de progrès permettant de conduire au développement de cette économie alternative et de proximité, non délocalisable, à fort potentiel d'innovation et d'insertion, créatrice de richesses sociales et économiques sur les territoires girondins.

Un Livre Blanc a été rédigé afin de réaffirmer la volonté du Département d'amplifier son action pour l'ESS et de faire de ce secteur un tremplin de cohésion sociale et territoriale. Ce Livre Blanc, établi en Novembre 2014, associe l'ensemble des parties prenantes du secteur afin de poursuivre les démarches entreprises ; il permet de porter un regard nouveau, plus clair et plus riche, grâce à de nombreux échanges, sur le secteur de l'ESS tout en identifiant ses forces, ses faiblesses et ses progrès. [LE LIVRE BLANC DE L'ESS EN GIRONDE - NOV 2014 \(PDF - 6.96 Mo\)](#)

Dans le cadre d'un partenariat avec la Direction de la culture et de la citoyenneté et l'IDDAC (Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel), le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) Gironde a permis le déploiement d'actions spécifiques dans le secteur culturel, avec plusieurs exemples : le parcours interdépartemental « Economie de la création » et un accompagnement à destination des structures primo-employeuses.

Enfin, avec le soutien du Fonds social européen, la direction de la culture et de la citoyenneté du Département conduit depuis une dizaine d'années des actions de consolidation économique des entreprises culturelles associatives.

Deux dispositifs significatifs sont à mentionner : « Consolidation des Parcours Professionnel Artistique et Culturel » (CPPAC), en lien avec des partenaires de l'ESS et « Relancer un Environnement Local pour l'Innovation et l'Emploi culturel en Réseau » (RELIER), consacré à la coopération inter-associative.

Deux guides ont également été réalisés dans cet objectif : « Coopération et la mutualisation à destination des associations culturelles », et « Gestion Prévisionnelle et Prospective des Compétences », pour répondre à l'enjeu de la prise de risque artistique lié à une gestion équilibrée.

#### Une approche innovante

Intégrée dès 2007 dans le premier plan d'action Agenda 21 du Département, la mise en œuvre de la *clause sociale* et, au-delà, le dispositif d'accompagnement des maîtres d'ouvrage au recours aux clauses sociales dans les marchés publics, s'inscrivent plus précisément dans les deux finalités suivantes du développement durable : cohésion sociale et territoriale et épanouissement des êtres humains. Avec plus de 26% de marchés « clausés » en moyenne par an, le Département de la Gironde compte parmi les plus actifs en la matière (5% au plan national). Un bureau de la clause sociale a été créé en 2011, et joue un rôle de facilitateur au sein de la collectivité tout en appuyant certains autres donneurs d'ordre du territoire.

Une équipe de chargés de relations entreprises accompagne les entreprises dans la mise en œuvre opérationnelle des clauses, et s'assure, en lien avec les partenaires emploi-insertion, de la qualité de l'accueil et du parcours des personnes en insertion (suivi des personnes 12 mois après la fin du marché).

En 2013, 15% des marchés du Département de la Gironde, soit 133 marchés passés par 12 directions différentes, ont intégré une clause sociale contre 9% en 2012. Ainsi, près d'un tiers des marchés d'un montant supérieur à 90 000 € intègrent une clause sociale contre moins de 5% au niveau national.

En 6 ans, le nombre d'heures réalisées par des publics en insertion est passé de 23 500 heures en 2008 à 113 230 heures en 2013. Au total, entre 2008 et 2013, ce sont plus de 380 000 heures de travail (environ 240 équivalents temps plein) qui ont été effectuées par des publics relevant des dispositifs d'insertion.

**La recherche « Les entreprises de l'économie sociale et solidaire et les entreprises publiques, vecteurs de la transformation de l'Etat stratège pour un changement de modèle de développement », réalisée par le CIRIEC-France à la demande du ministère de l'Economie et des Finances, a montré que les partenariats entre l'économie publique et l'économie sociale et solidaire sont nombreux mais mal documentés.**

**Comment s'organisent ces partenariats ? Quels en sont les résultats ? Quelles sont les raisons des succès mais aussi des échecs ? Sont-ils toujours dénués d'arrière-pensées ?**

**Existe-il pour l'ESS un risque d'instrumentalisation ?...**

**La présentation des partenariats ambitionne d'apporter quelques réponses.**





## IL Y A TANT A DIRE, IL Y A TANT A FAIRE, ET POURTANT ... !

**Jean-Louis CABRESPINES**

Président du Conseil National des Chambres Régionales de l'ESS de 2010 à 2016  
Membre du Conseil Economique, Social et Environnemental  
Vice-président du CIRIEC-France

Cette rentrée de septembre 2017 est marquée par une pléthore d'interrogations pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire :

- On a longuement attendu de savoir quelle serait la place de l'ESS dans un gouvernement qui, tout en affichant la prise en considération du solidaire (mais pas du social au sens d'une économie autrement), n'avait pas de véritable feuille de route ni de réelle concertation. On sait, maintenant que l'ESS est rattaché au ministère de Nicolas HULOT, sans ambiguïté.

- Le feuilleton de l'été sur la nomination d'un(e) secrétaire d'Etat puis finalement d'un Haut Commissaire à l'ESS a été alimenté par des supputations diverses pour aboutir finalement à la nomination de celui dont tout le monde avait le nom à la bouche : Christophe ITIER, entrepreneur social engagé. Sa nomination pose la question des moyens attribués pour mener une politique solide et concertée pour l'ESS et celle du rôle et de la place de la Déléguée à l'ES.

- La suspension des contrats aidés, dans un contexte où les porteurs de ces contrats sont dans des situations difficiles compte tenu des manques de crédits des partenaires institutionnels (en particulier Etat et collectivités territoriales), contrats dont nous disions, dans un précédent numéro du CIRIEC, qu'ils avaient une triple fonction d'aide à l'insertion des personnes, de soutien au développement du lien social par les actions menées et de participation à la politique de lutte contre le chômage du gouvernement, est un très mauvais signe. La nomination de Jean-Marc BORELLO (voir fonction) est une réponse que nous devons regarder avec la conviction qu'il connaît le sujet au titre de ses fonctions antérieures, mais qu'il peut prendre des décisions quelquefois antinomiques avec celles des acteurs de l'ESS au regard de ses positions passées.

Mais cette fin d'été a été marquée pour moi par la disparition d'un homme engagé, d'un laïque convaincu et convainquant, d'un militant inlassable d'une autre éducation : Michel GEVREY.

Il est des personnes qui marquent une vie. J'ai eu la chance d'en rencontrer et Michel est de celles-ci. Je crois qu'il est bon de leur rendre hommage tant ils sont de ceux qui ont changé la société et la vie de certains.

Mon regard sur Michel n'est pas celle d'un compagnon de route direct, c'est celle d'un adolescent qui eut la chance de croiser sa route et de sentir tout au long de sa vie la présence d'un homme de conviction, de compréhension, d'engagement.

Le 4 septembre dernier, nous nous sommes retrouvés, militants et amis, pour l'accompagner, après son décès survenu le 27 août. Et chacun put souligner les qualités de Michel :

- ses responsabilités nationales au Syndicat national des instituteurs (1976-1985) puis à la Confédération de la Jeunesse au plein air (1985-1995), Instituteur, directeur d'établissement spécialisé puis professeur de collège,

- sa présidence (puis président d'honneur) du Comité de coordination des œuvres mutualistes et coopératives de l'éducation nationale (CCOMCEN) (1996-2004),

- sa représentation du secteur associatif au sein du [Conseil économique et social](#) (1994-2004),

- ses responsabilités, au niveau international, au sein de la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (CMOPE), dont il fut vice-président et président par intérim (la CMOPE et le SPIE ont donné naissance à l'actuelle [Internationale de l'éducation](#)),

- son activité professionnelle qui se déroula au centre hospitalier d'Eaubonne dont il devint « directeur des études ». Il y organisa les activités éducatives, culturelles et sociales au bénéfice des personnes hospitalisées,

- son investissement dans le domaine culturel, dans les années 1950 qui l'a amené à participer à la création et aux activités de l'Association des amis du [Théâtre national populaire](#).

Et puis son engagement sans faille tant dans la vie associative que dans la vie politique locale, pour Sarcelles, la ville dans laquelle il s'est installé avec Maryse, son épouse, depuis plus de 40 ans. Il y fut adjoint au maire de Sarcelles chargé de l'éducation, de l'enfance et de la petite enfance (1989-2008). Un élu écouté et apprécié.

Bref une vie au service des autres.

Non content de son engagement tout au long de l'année, il était aussi directeur de colonie de vacances. Et c'est là que l'adolescent un peu perdu que j'étais a croisé son chemin, trouvant en lui l'exemple qui lui manquait et qui lui permettra de construire une vie de conviction et d'engagement.

J'avais 17 ans quand nous nous sommes rencontrés, il en avait 37. Maryse, son épouse, et lui ont été des piliers solides. Ils étaient indissociables dans l'écoute, l'accompagnement, dans la capacité à aider, ils furent pour beaucoup de ceux qui les ont côtoyés des phares, des référents.

Quelques années passées ensemble dans les colos, eux dirigeant, moi faisant mes premières armes comme moniteur de colonie de vacances.

Mais c'est au-delà de cette relation institutionnelle qu'ils m'ont fait grandir, qu'ils m'ont appris la vie et l'engagement, qu'ils m'ont aidé, silencieux et attentifs.

Il a su apporter au jeune homme en construction que j'étais des bases solides, des convictions profondes, une écoute de l'autre et le sentiment que nous pouvions avoir un autre regard et une autre approche de nos vies pour faire progresser la société.

Je me souviens de son côté « blagueur » lorsque, regroupant chez lui les moniteurs de colonie de vacances qui l'accompagnaient d'étés en étés, il nous fit manger des chenilles frites, nous expliquant le plus sérieusement du monde que c'était une nourriture habituelle pour lui.

Il était de ces personnes dont la culture éclairait sa vie et les nôtres, sans jamais nous écraser. Il nous tirait vers le haut, nous éclairant sur des sujets dont nous ne pensions pas qu'ils puissent exister, il nous aidait à nous construire, à devenir des adultes responsables et engagés.

Je me souviens de ces rencontres au fil des ans durant lesquelles nous échangeons sur des questions qui éclairaient nos vies, aussi bien en matière d'éducation populaire, de vie associative, de nos vies, ....

J'avais toujours cette impression qu'il était là, proche de moi, bien qu'éloigné par le temps et la distance. Il était de ces hommes que l'on peut ne pas voir quelques temps et le retrouver comme si nous nous étions quittés la veille. Il avait alors cette petite lueur dans le regard qui permettait de ne pas tout prendre au sérieux, mais d'être sérieux sur tout.

Il était disponible pour ceux qu'il estimait, il avait toujours en mémoire ce que nous faisons et disions, nous surprenant quel-

quefois sur la connaissance qu'il avait de notre évolution.

Je veux rendre hommage à cet homme d'exception qu'était Michel GEVREY. Il va me manquer. Je sais qu'il va manquer à beaucoup de ceux qui l'ont connu ou côtoyé.

Michel, où que tu sois, je veux que chacun sache l'homme que tu as été et je veux te dire merci devant tous pour ce que tu as fait, souvent sans que cela se sache.

Merci aussi, au delà des liens affectifs qui nous unissent, d'avoir su me donner les moyens d'analyse et de prise de distance sur les choses, d'avoir permis une prise de conscience politique. Ce sont des gens comme toi qui construisent des citoyens engagés.



## DES NOUVELLES DE L'ESS, ET PAS DES MEILLEURES ...

**Jean-Philippe MILÉSY**

*Rencontres Sociales*

Membre du Conseil d'Orientation du CIRIEC-France

Des nouvelles de l'économie sociale et solidaire... mais elles ne sont pas celles que l'on attendrait.

Natixis Asset Management, filiale de Natixis, elle-même filiale du groupe coopératif BPCE, vient de se voir condamnée à une amende record (35 millions d'euros) par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui a de plus tenu à communiquer sur cette affaire, ce qui n'est pas dans ses habitudes.

La filiale de la banque d'affaires du groupe de François PÉROL est en effet reconnue coupable de diverses manipulations de taux au détriment des dizaines de milliers de personnes ayant été séduites par des « prospectus » (c'est le mot consacré) à tout le moins irréguliers, sinon mensongers.

Est-ce bien la vocation des banques coopératives de jouer les banques d'affaires ? Et en plus de jouer mal : on connaît les déboires du Crédit agricole en Grèce, les errements fiscaux de filiales du Crédit Mutuel, et le feuilleton Natixis est riche en rebondissement.

Ce faisant, ces banques que l'on attendrait plutôt dans le financement de l'économie sociale et solidaire et plus largement des initiatives citoyennes, des innovations territoriales, corrompent le regard que leurs adhérents, que les citoyens en général peuvent porter sur l'ESS dont elles se disent des fleurons.

Et tout cela se fait sans que les institutions du champ prennent clairement position pour condamner ces pratiques létales et demandent un retour déterminé aux valeurs et principes coopératifs auxquels ces banques portent gravement atteinte.

Et pendant ce temps des milliers de bénévoles et de salariés peinent dans leur volonté de faire émerger des alternatives aux dérives libérales, cherchent à valoriser leurs territoires, sans trouver le plus souvent les financements qui assureraient la pérennité de leurs engagements.

Riches banques et banquiers et pauvre ESS ! ■



## POUR UN "GRENELLE" DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

**Jacky LESUEUR**

*Miroir Social*

Le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire est en développement régulier ces dernières années. Aujourd'hui il représente environ 2,3 millions de salariés (dont plus des 2/3 en CDI et à temps complet), soit 10,5% de l'emploi en France et 14% de l'emploi privé. L'ESS c'est aussi plus de 164.000 entreprises et, selon Roger BELOT, Président de ESS France\* (Chambre Française de l'Économie Sociale et Solidaire), on peut noter plus 110 créations d'entreprises nouvelles chaque année et on peut estimer à 700.000 le nombre d'emplois qui seront à pourvoir d'ici à 2025 au regard des départs à la retraite, dans des secteurs aussi divers que l'action sociale, la banque coopérative, les assurances, les mutuelles santé .... C'est dire !

Pour autant, dans le prolongement de la loi Hamon de 2014 qui a été un évènement majeur dans la reconnaissance de l'ESS, il importe de continuer de s'inscrire dans la dynamique créée.

Or, la disparition d'un ministère ou d'un secrétariat dédié, pour un rattachement au ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (même si dans ses attributions il est chargé de la promotion et du développement de l'ESS) peut légitimement

soulever interrogations et inquiétudes sur la réelle volonté du gouvernement en la matière.

La nomination d'un Délégué à l'ESS placé sous l'autorité du ministre Nicolas HULOT apporte un début de réponse. Reste à être fixés sur la place et le rôle qui lui seront véritablement assignés...

Le candidat MACRON, le 20 avril dernier, avait indiqué dans un document aux acteurs concernés ses engagements vis-à-vis de l'ESS et sa volonté de lui donner les moyens de se développer. Il se fixait quatre grands objectifs pour le secteur :

- « Libérer les énergies des entreprises de l'ESS »
- « Encourager l'innovation sociale »
- « Soutenir le modèle associatif »
- « Encourager la finance solidaire »

Pour y parvenir, il indiquait souhaiter la mise en place de plusieurs mesures et réformes visant à développer les différentes composantes de l'ESS ; réformer le droit des associations, favoriser les synergies avec la French Tech, développer l'em-



ploi et accélérer le changement d'échelle des entreprises de l'ESS ou encore établir un « Social BusinESS Act ».

Au-delà des déclarations d'intentions, il sera important qu'aucun doute ne puisse subsister sur la mise en œuvre de ces orientations...

Roger BELOT, dans un interview début août au site d'info « *dis-leur* », confirmait être prêt à discuter des moyens législatifs et financiers qui pourraient permettre véritablement de donner plus d'ampleur au secteur, et de suggérer une sorte de Grenelle ou d'Etats Généraux de l'ESS pour tout mettre sur la table...

A suivre donc ! Car, comme le soulignait Hugues SIBILLE, président du Labo de l'ESS (\*\*), l'ESS – trop souvent encore vue par nombre d'économistes ou de responsables politiques comme une économie marginale ou palliative - « *ne peut se contenter d'être une juxtaposition d'expériences ou d'innovations sociales* »... Elle doit être en capacité de « *formuler un*

*vrai projet alternatif et inspirateur de nouvelles politiques* » ...

Rappelons également qu'en mars dernier, Frédéric TIBERGHIEU, Président de la commission ESS France sur le financement des entreprises de l'ESS, et Philippe DA COSTA, Président de la commission sur la stratégie de développement des entreprises de l'ESS, ont présenté à la presse une note de synthèse et un rapport sur le financement et le développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire ... en fait un « *panorama complet des financeurs et des financements qui identifie les lacunes dans l'offre de financement* ».

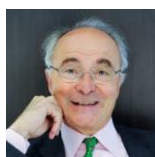
A cette occasion ils ont formulé près d'une centaine de propositions (déjà évoquées dans ces colonnes)\*\*\* visant améliorer le financement de l'économie sociale et solidaire en listant les points de blocage à corriger...

À l'évidence de quoi nourrir les réflexions en la matière ! ▀

(\*) <http://www.ess-france.org/>

(\*\*) <http://www.lalabo-ess.org/>

(\*\*\*) <http://www.miroirsocial.com/membre/LESUEUR/post/propositions-pour-ameliorer-le-financement-de-l-ess>



## METTONS LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA SOLIDARITÉ !

Christian SAUTER, ancien ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie. Président de France-Active

*« Dépassons les vieilles oppositions entre technologie et humanisme, économie et social, local et national.*

*La révolution numérique peut être ressentie comme une menace.*

*Mais elle doit être vécue comme une opportunité*

*pour exalter les valeurs de proximité et de solidarité de l'ESS.*

*Car l'ESS redonne espoir à des jeunes de quartiers populaires ou de zones rurales délaissées.*

*Elle crée du lien dans des communautés isolées.*

*Elle n'est pas si compliquée quand elle est portée par des femmes*

*et des hommes talentueux et généreux. »*

## SAGESSE INDIENNE



*« Quand le dernier arbre sera abattu, la dernière rivière empoisonnée, le dernier poisson capturé, alors le visage pâle réalisera que l'argent ne se mange pas. »*

**TATANKA YOTANKA** (Sitting Bull), Sioux



*« La terre est comme l'eau et le vent. Elle ne peut se vendre. »*

**INDIENS OMAHA**

Les contributions aux Brèves du CIRIEC-France sont publiées sous la seule responsabilité de leurs auteurs

Le CIRIEC souhaite ainsi faire circuler librement la parole

Les textes doivent s'inscrire dans le champ d'activité du CIRIEC : la recherche et l'information sur l'économie publique et l'économie sociale

## > Les assureurs mutualistes sur le marché de l'assurance municipale en Europe



*Cahier de Recherche du CIRIEC* N° 2017/03, mars 2017.

« L'étude qui fait l'objet de cette publication avait pour objectif d'évaluer les potentialités du marché européen de l'assurance municipale en examinant les contours de ce marché et sa taille. Elle cherchait aussi à évaluer l'impact potentiel des nouvelles réglementations, en particulier la Directive de la Commission Européenne sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II).

Un examen global des performances de l'industrie d'assurance révèle une grande résilience du modèle de l'assurance mutuelle comparativement au modèle capitaliste. Dans certains marchés européens d'assurance, des assureurs mutualistes maintiennent une position de leader de marché. Ce fait est attribuable aux montages financiers et légaux innovants qui ont facilité la pérennisation du modèle d'assurance mutuelle en résolvant notamment les questions d'accès aux capitaux et aux nouveaux marchés tout en préservant leur ADN. A long terme, les déséquilibres macroéconomiques actuels assurent au modèle d'assurance mutuelle des perspectives positives, en dépit des contraintes résultant de nouvelles régulations et autres désavantages comparatifs au niveau du cadre légal.

Plus spécifiquement sur le marché d'assurance municipale, l'étude a identifié essentiellement deux systèmes de couverture des risques municipaux : le système classique de polices d'assurance (Incendie, Accidents et Risques Divers IARD) et vie émises par des assureurs mutualistes ou capitalistes et un système particulier d'auto couverture mutuelle ("in house") résultant d'une mutualisation des risques de sociétaires identiques (collectivités publiques). En termes de perspectives, les particularités des collectivités publiques municipales constituent des opportunités d'affaire au niveau desquelles les assureurs mutualistes peuvent faire valoir leurs atouts. »

> <http://www.ciriec.ulg.ac.be/>

## > Sociétés commerciales de l'ESS: premiers éléments d'analyse



La loi de 2014, sur l'Économie sociale et solidaire permet à des sociétés commerciales d'entrer dans le champ de l'ESS. Cette disposition a fait l'objet d'une controverse qui se poursuit aujourd'hui.

La dernière étude de l'Observatoire National de l'Économie Sociale et Solidaire, publiée en juillet 2017, s'attache à analyser [les sociétés commerciales de l'ESS](#).

L'étude associe des données quantitatives (statuts, secteurs d'activité, territoires...), issues de l'INSEE avec des informations qualitatives, recueillies lors d'entretiens auprès d'entrepreneurs.

L'analyse de leur discours permet de mieux comprendre la diversité de leurs situations et de leurs motivations à faire partie de l'ESS.

> [Télécharger l'étude et retrouvez toutes les infos utiles en cliquant ici](#)

## > L'économie en débats



Hors-série d'*Alternatives Économiques* (septembre 2017)

[Les nouvelles disputes entre économistes](#) par Denis Clerc

[Des mots et des auteurs](#)

[Le négationnisme économique](#)

## > En finir avec les idées fausses sur les syndicats et le dialogue social



Le dernier livre de *Réalités du Dialogue Social* est disponible en librairie.

Écrit par Jean-Paul Guillot, avec la participation de la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT, FO, la FSU, le Medef, l'UNSA et l'UPA, ce livre répond à plus de soixante idées fausses sur le dialogue social et les syndicats. Avec précision et à partir de cas concrets, il contrecarre les critiques et préjugés les plus répandus sur la pertinence des syndicats de salariés et d'employeurs.

Plus d'informations [ici](#)

## > L'ESS présente... à New-York



Notre collègue Michel ABHERVÉ nous informe :

« En France nous restons dans l'attente d'une expression du gouvernement vis-à-vis de l'ESS, qui pourrait prendre la forme de la création d'un Haut-commissariat, évoqué avant l'été (voir [L'annonce d'un haut-commissaire pour l'économie sociale et solidaire](#)) dont on est sans nouvelles. L'éditorial de Marcel CABALLERO dans la dernière [Lettre du CIRIEC](#) est d'ailleurs intitulé AVIS DE RECHERCHE !

Au niveau international les choses avancent puisqu'un Evènement de haut-niveau sera organisé par la France en marge de la 72<sup>ème</sup> Assemblée Générale des Nations Unies, à New York au siège des Nations Unies, le 20 septembre 2017, sur le thème " **Solidaires, participatifs, innovants : les financements de l'ESS au cœur des Objectifs de développement durable** "

L'évènement sera coordonné par ESS Forum International, vice-secrétaire permanent du [Groupe Pilote international de l'Economie Sociale et Solidaire](#) (GPIESS),

En lien avec l'agenda international du financement du développement et des objectifs du développement durable (ODD), cet évènement mobilisera les acteurs de la coopération internationale, Etats, Institutions, organisations de la société civile, secteur privé... pour échanger sur les financements de l'ESS comme leviers solidaires, participatifs et innovants pour atteindre les ODD. »

## > Forum européen ESS de la Gauche unitaire européenne



Organisé par la [Gauche Unie Européenne/Gauche Verte Nordique](#).  
(Bruxelles, 9 novembre 2017)

Le groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (GUE/NGL) est un [groupe politique](#) du [Parlement européen](#) qui regroupe des partis de [gauche](#), de tendance [socialiste](#), [antilibérale](#), [anticapitaliste](#), [écologiste](#) ou [communiste](#). Il regroupe essentiellement des organisations membres du [Parti de la gauche européenne](#) (PGE), mais aussi de l'[Alliance de la Gauche verte nordique](#), de la [Gauche anticapitaliste européenne](#) ou sans affiliation. Il regroupe des partis allant de la gauche radicale à l'extrême gauche.

## > 8èmes Rencontres du Mont-Blanc



Les 6, 7 et 8 décembre prochains, des acteurs de l'économie sociale et solidaire des 5 continents se retrouveront à Archamps, Grand Genève Français, pour les [8èmes Rencontres du Mont-Blanc](#) sur le thème « [ESS : l'efficacité nouvelle](#) ».

Les *Rencontres du Mont-Blanc*, auxquelles le CIRIEC est associé, sont un événement attendu marqué par le débat d'idées, le partage de bonnes pratiques et la co-construction de solutions durables et inclusives !

> Informations : [www.rencontres-montblanc.coop](http://www.rencontres-montblanc.coop)

## > Formations d'Alternatives Economiques



*Alternatives Economiques* propose des formations assurées par des journalistes ou spécialistes associés, indépendants, experts et pédagogues. Elles donnent accès à une analyse approfondie pour mieux comprendre l'économie et la société.

- Economie française
- Banque et finances
- ESS et territoires ▪ Questions de société ▪ Environnement ▪ Communication

> [Inscrivez-vous](#)

## > 5èmes Rencontres du GESS



Les 5èmes Rencontres du GESS (Gestion des Entreprises Sociales et Solidaires) se tiendront à Reims (Campus Croix-Rouge), les 7-8 décembre 2017, sur la thématique : "[Repenser le management des entreprises de l'ESS: interroger les théories et les pratiques](#)".

> Intentions de communication (envoi par mail : [chaire.ess@univ-reims.fr](mailto:chaire.ess@univ-reims.fr)) -- Laëtitia LETHIELLEUX, maître de conférences en sciences de gestion, titulaire de la Chaire Economie Sociale et Solidaire - Université de Reims.



# CIRIEC-France

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale,  
créée il y a un siècle par le professeur Edgard Milhaud  
Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général :  
économie publique, économie sociale et économie paritaire

Ses travaux se réalisent  
à travers des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux, ...  
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations  
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique

Le CIRIEC est constitué de sections nationales  
La section française est une association sans but lucratif composée d'adhérents, personnes physiques et morales  
Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale,  
organismes à gestion paritaire et syndicats

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres  
Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles

Le CIRIEC-France est présidé par  
Alain Arnaud

Informations-adhésions : >>> [info@ciriec-france.org](mailto:info@ciriec-france.org)

## CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE

### CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris  
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : [info@ciriec-france.org](mailto:info@ciriec-france.org)  
[www.ciriec-france.org](http://www.ciriec-france.org)



### *"Brèves du CIRIEC-France"*

Lettre mensuelle électronique éditée par le CIRIEC-France

Direction légale de la publication : Alain ARNAUD - Direction de la rédaction : Marcel CABALLERO



Si vous souhaitez  
contribuer à alimenter les *Brèves du CIRIEC-France*



[marcel.caballero@club-internet.fr](mailto:marcel.caballero@club-internet.fr)

Les textes sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs  
Ils peuvent être reproduits librement avec indication de la source